

Hébergements avec soins

Les personnes admises dans un établissement d'hébergement avec soins présentent un certain niveau de perte d'autonomie physique et/ou cognitive. Pour vivre dans l'un de ces établissements, une personne aînée **doit être orientée vers les ressources** appropriées à ses besoins, lesquels seront évalués par une professionnelle ou un professionnel de la santé. Cette transition est rarement une option désirée pour la personne aînée qui y déménage; c'est pourquoi EMiliA présente l'information de base pour ces options d'hébergement, sans toutefois en traiter en profondeur.

Types de gestion pour ces établissements

Public

- Ces établissements sont financés et gérés par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Le coût d'hébergement est établi par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en fonction de certains critères.

Privé conventionné

- Ce type d'hébergement est dirigé par des propriétaires privés qui détiennent l'immeuble et qui possèdent un permis délivré par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour offrir les soins;
- Ces établissements sont financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Le coût d'hébergement est établi par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en fonction de certains critères.

Privé non conventionné

- Ces établissements sont indépendants du système public, mais détiennent un permis délivré par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour offrir les soins;
- Le coût d'hébergement est établi par les propriétaires de l'établissement;
- Ce type d'hébergement tend à disparaître étant donné le désir du gouvernement de conventionner tous les établissements privés non conventionnés.

Démarches à faire

Public et privé conventionné

- Contactez le centre intégré ou un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ([CISSS ou CIUSSS](#)) de la région où vit la personne qui doit être relogée;
- Une professionnelle ou un professionnel de la santé prendra rendez-vous pour faire une évaluation complète;
- Selon l'évaluation réalisée, divers établissements seront identifiés; le nom de la personne sera inscrit sur une liste d'attente.

Privé non conventionné

- Contactez directement le centre d'hébergement. Une personne responsable de la location vous orientera à travers le processus;
- Les critères d'admissibilité sont déterminés selon les soins offerts par l'établissement et l'évaluation de la personne aînée.

Catégories d'habitations

Il y a trois catégories d'habitations publiques ou affiliées à un établissement public du réseau de la santé. Toute personne aînée sera orientée vers l'une ou l'autre de ces catégories d'habitation **selon ses besoins et son niveau d'autonomie**.

Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)

Qu'est-ce que c'est?

- Ces établissements s'adressent à une clientèle âgée avec une perte d'autonomie sévère dont la majorité souffre d'importants troubles neurocognitifs;
- Les activités de la vie quotidienne (AVQ) et de la vie domestique (AVD) des résidentes et résidents sont encadrées par le personnel soignant (ex. soins hygiène, prise de médication, repas, suivis médicaux, etc.)

Ressources intermédiaires (RI)

Qu'est-ce que c'est?

- Ces résidences s'adressent à une clientèle en perte d'autonomie légère à modérée;
- Elles sont souvent considérées comme des lieux de transition vers un CHSLD;
- Ces établissements sont liés par un contrat avec un établissement du réseau public;
- Ces résidences offrent un environnement sécuritaire, des soins adaptés et supervisés par une équipe multidisciplinaire (ex. préposées et préposés aux bénéficiaires, infirmières et infirmiers, travailleuses et travailleurs sociaux);
- Quatre types de ressources intermédiaires sont possibles:
1) appartement supervisé; 2) maison de chambres; 3) maison d'accueil; 4) résidence de groupe.

Ressources de types familiales (RTF)

Qu'est-ce que c'est?

- Ces ressources s'adressent à une clientèle ayant besoin d'un encadrement léger;
- Ces établissements ont le désir de recréer les conditions de vie d'un milieu familial;
- Un maximum de neuf résidentes et résidents est admis par établissement;
- Ces ressources sont liées par un contrat avec un établissement public;
- Il existe deux types de RTF, mais seule la résidence d'accueil s'adresse aux personnes âgées.

Maison des aînés et alternatives

Qu'est-ce que c'est?

- Elles s'adressent aux personnes âgées en perte d'autonomie qualifiée de modérée à majeure;
- Il s'agit d'un nouveau concept ayant vu le jour en 2019 qui sera en cours de développement pour les prochaines années;
- Ces établissements offrent des milieux de vie qui ressemblent au domicile:
 - Chaque chambre a une salle de bain et une douche adaptées;
 - L'accent est mis sur les préférences, les besoins sociaux et affectifs et l'autodétermination des personnes âgées;
 - Ces établissements possèdent l'apparence d'une maisonnée;
 - Ils sont aménagés pour favoriser la présence des familles, des proches et de la collectivité.

Où s'informer?

Réertoires du ministère de la Santé et Services sociaux du Québec

Pour obtenir de l'information sur les CHSLD, les RI et les RTF, ou pour découvrir les conditions d'admissibilité, consultez le centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou le centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de votre région.

Cliquez sur [ce lien](#) pour trouver le centre le plus près de chez vous.

Synthèse d'information sur les RI et RTF

Le réseau FADOQ offre une capsule « Infos FADOQ 360 » sur les [ressources intermédiaires et de type familial](#) (RI et RTF).

Pour les proches aidantes et aidants

L'Appui pour les proches aidants propose un contenu simple et complet pour vous éclairer au sujet de [l'hébergement public](#).

Sources:

1. APPUI. (s.d.). « Connaître les types d'hébergement ». <https://www.lappui.org/fr/je-suis-aidant/demarches-administratives/maintien-a-domicile-ou-hebergement/connaître-les-types-d-hebergement/>
2. Association des établissements de longue durée privés du Québec. (2023). « Annonce de la ministre Sonia Bélanger sur le conventionnement des CHSLD: un pas de plus pour l'équité des soins offerts aux aînés ». Cision. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/annonce-de-la-ministre-sonia-belanger-sur-le-conventionnement-des-chsld-un-pas-de-plus-pour-l-equite-des-soins-offerts-aux-aines-845537777.html>
3. Bergeron, I. (s.d.). « Tout ce qu'il faut savoir avant de choisir son futur chez-soi ». https://lebelage.ca/droits-et-argent/retraite/futur-chez-soi/?utm_source=infolettrecontenu&utm_medium=email&utm_campaign=contenu&utm_content=liste_infolettre_bel_age&mc_cid=cf2c89b6aa&mc_eid=3a6feb016d
4. FADOQ. (s.d.). « Infos FADOQ 360: Les ressources intermédiaires et de type familial ». <https://www.fadoq.ca/reseau/ressources/habitation-et-transport/infos-fadoq-360-les-ressources-intermediaires-et-de-type-familial>
5. Gouvernement du Québec. (2023a). « Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) ». Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/organisation-des-services/cisss-et-ciuss>

Sources (suite):

6. Gouvernement du Québec. (2023b). « Maisons des aînés et maisons alternatives ». Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/organisation-des-services/maisons-aines-et-maisons-alternatives>
7. Gouvernement du Québec. (2023c). « Trouver votre centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou votre centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) ». Gouvernement du Québec. <https://sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources/votre-cisss-ciuss/>
8. Gouvernement du Québec. (2020). « Hébergement en établissement public ». Gouvernement du Québec. <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/programmes-aide/hebergement-etablissement-public>
9. Protecteur du citoyen. (2019). « Hébergement pour aînés: comment s'y retrouver? » <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/conseils/capsules/distinguer-options-hebergement-aines>